

ORDRE DU JOUR
Assemblée générale de Rousseau
Samedi 20 février 2010 à 10 hrs

1. Inscription
2. Ouverture de l'assemblée
3. Nomination d'un(e) président(e) d'assemblée et d'élection
4. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée et d'élection
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale
7. Explication et adoption des règles de procédure
8. **Affaires courantes**
 - Rapport de l'exécutif sortant
 - Rapport de la trésorerie
 - Élection d'un nouvel exécutif
 - Élection d'un comité de surveillance des finances (3 personnes)
9. Allocution de l'orateur invité, Monsieur Nicolas Marceau
 - Période d'échanges et de questions
10. Résultats des élections
11. Mandats à l'exécutif
12. Mot de la présidence
13. Clôture de l'assemblée

Le bulletin de candidature doit être reçu au secrétariat de la circonscription, en tout temps, avant le moment fixé dans l'avis de convocation pour l'ouverture de l'assemblée générale (Statuts, chapitre 4, article III-C-44b).

Cependant, dans le cas d'une adhésion, un délai de trente jours doit être observé avant qu'un nouveau membre puisse être habilité à voter ou à se présenter à un poste électif lors d'un congrès régional, national ou lors d'une assemblée générale. (Statuts, chapitre 2, articles 7, 10, 11 et 12)